

*Prêts agricoles—Loi*

J'ai dit que je ne voulais pas trop m'appesantir parce que le temps presse d'adopter ce projet de loi. J'espère que la Chambre fera diligence et que nous pourrons passer à des mesures plus urgentes comme le bill C-15 qui tend à modifier la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, la Chambre sait fort bien, je crois, que le projet de loi dont nous sommes saisis est une mesure d'ordre administratif visant à améliorer la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui a fort bien servi les agriculteurs de toutes les régions pendant près de 30 ans et ce, à peu de frais pour les contribuables. Je pense que l'application de la loi a coûté l'an passé l'équivalent des traitements et dépenses de quatre ou cinq fonctionnaires, pas plus. La loi en question s'inscrit dans la série des lois en vertu desquelles nous avons demandé aux institutions de crédit du secteur privé, en l'occurrence les banques et les caisses de crédit, d'agir en notre nom.

Aucun député, je crois, ne veut retarder l'adoption du bill de quelque façon que ce soit, mais il faut reconnaître la lacune que renferme le projet de loi. Elle n'est pas attribuable au ministre mais à une théorie du gouvernement sur les taux d'intérêt qui nuit à tous les secteurs de l'économie et non seulement aux agriculteurs. La même chose s'appliquait au bill sur les petites entreprises que nous avons adopté il y a environ une semaine. Dans ce cas également, nous confions à l'entreprise privée le soin de consentir des prêts aux hommes d'affaires, comme nous le faisons d'ailleurs pour les fermiers dans le cas actuellement à l'étude. Nous demandons aux banques et aux caisses de crédit de prêter de l'argent aux agriculteurs et le gouvernement du Canada protège les banques contre une partie des pertes.

S'il n'en coûte guère au gouvernement d'assumer ces garanties, c'est tout simplement qu'on aurait infiniment de mal à trouver une banque ou une coopérative de crédit qui ait jamais prêté de l'argent à un agriculteur et qui n'ait pas été entièrement remboursée. C'est aussi simple que cela. En fait, les banques et les coopératives de crédit ne courent aucun risque. Celui qui désire emprunter un certain montant doit posséder des valeurs ou des marchandises représentant cinq ou six fois l'équivalent de ce montant, de sorte que nous ne devons pas nous imaginer qu'il s'agit d'une générosité de la part du gouvernement ou des banques. Les banques sont les meilleurs protecteurs que l'on puisse imaginer de l'intérêt public, si l'on entend par là l'approvisionnement en devises du ministère des Finances.

Je sais que le ministre est d'accord avec moi, mais je sais aussi qu'il se rend compte que l'un des principaux aspects de ce bill, c'est qu'il autorise pour la première fois le ministre de l'Agriculture à élaborer les règlements. C'est le ministre de l'Agriculture M. Whelan qui dorénavant saisira le gouverneur en conseil de ces règlements. Mais il leur reste encore un peu de force. Le ministre devra faire apposer la signature du ministre des Finances (M. MacEachen) sur ces règlements: je demande donc à tous les députés d'appuyer le ministre de l'Agriculture et au nom de tous les parlementaires, de se prononcer catégoriquement, s'il le faut, contre le ministre des Finances qui refuse d'abandonner ce reste de pouvoir et son habitude de s'immiscer dans toute bonne chose qui pourrait nuire de quelque façon au Trésor. En l'occurrence, il n'a pas trop à s'inquiéter. Le ministre des Finances n'a pas à subir

chaque année de très grosses pertes. Celles-ci se chiffrent en milliers de dollars alors que nous en prêtons des centaines de millions.

Comme cette mesure est une remarquable réalisation, j'espère que le ministre de l'Agriculture acceptera aujourd'hui les remarques que je lui adresse dans le but de l'aider à réfuter les arguments que ne manqueront pas de lui présenter les représentants du Conseil du Trésor et le ministre des Finances.

Mais avant de les lui exposer, je dois dire qu'à mon avis le ministre rencontrera la plus grande résistance de la part des banques et des coopératives de crédit. Lorsque cette loi a été adoptée il y a une trentaine d'années, les banques se sont montrées très réticentes à prêter en vertu de ses dispositions. Elles préféreraient prêter à de grosses légumes qui effectuaient des emprunts importants et qui possédaient un actif suffisant pour qu'elles n'aient pas à s'inquiéter d'être remboursées. Elles répugnaient à consentir ces petits prêts de \$5,000, \$10,000 ou \$15,000 aux termes de la loi. Elles devaient en effet leur consacrer deux fois plus de temps qu'aux prêts importants consentis aux grandes entreprises. Peu à peu, elles ont été forcées de s'adapter.

● (1450)

Il faut le reconnaître, elles ont organisé des écoles pour leurs gérants et retenu les services de spécialistes agricoles qui les ont aidées à diriger ces écoles. Beaucoup de gérants de banques et de caisses populaires partout au Canada connaissent à fond la gestion d'une exploitation agricole. Certaines banques ont établi des sections agricoles spéciales. Je dirais donc que les difficultés dans ce domaine ne sont pas aussi sérieuses qu'elles l'étaient il y a une vingtaine d'années.

Il faut ajouter aussi que la situation financière des banques, des coopératives de crédit et des caisses populaires n'est pas ce qu'elle était il y a quelques années. Les banques et les coopératives de crédit ont des dépôts énormes. Elles en ont tant qu'elles ne tiennent plus compte de la Banque du Canada et tentent de réduire les taux d'intérêt afin de s'en débarrasser.

Ainsi, les agriculteurs et les chefs des petites entreprises auront peut-être la chance, lorsqu'ils iront trouver les banquiers, de ne pas se heurter à leur hostilité. Les banques veulent en effet désespérément se débarrasser de cet argent parce qu'il constitue un fardeau pour elles. C'est donc un élément qui joue en notre faveur. Cela permet au ministre de l'Agriculture de critiquer les gnomes financiers des grandes villes qui essayent d'empêcher qu'on organise des activités constructives auxquelles ils ne sont pas habitués. Du point de vue financier, l'argument est le suivant: puisque les banques veulent bien prêter de l'argent, il faut qu'elles le fassent correctement sur toute la ligne. Si elles veulent prendre le temps d'étudier tout l'actif des agriculteurs, y compris leur capital propre comme elles semblent vouloir le faire, il faut aussi qu'elles prennent le temps d'étudier leurs revenus des dernières années et de calculer à partir de cela le produit disponible qu'ils sont susceptibles d'accumuler. Je sais que de nombreux banquiers vont faire cela et je sais que la Société du crédit agricole le fait. Cela signifie qu'elles peuvent envisager, disons, un prêt de \$100,000 et voir quand il rapportera à l'agriculteur \$20,000 de revenus supplémentaires. Elles savent alors que c'est un bon filon.

Aussi, comment l'agriculteur ou le petit exploitant peut-il réussir à obtenir ces \$20,000 aussi rapidement que possible?